

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 29 janvier 2015

Le vingt neuf janvier deux mille quinze, à 18h00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le vingt deux janvier deux mille quinze, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 34

Membre démissionnaire : 1

PRESENTS : 29

Gérard BOCQUILLON, Jacky BOICHOT, Céline BRASSEUR, Axel CAUSIN, Johann CLERC, Karine COLOMBO, Odile DECHANET, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX, Paul FLAMERION, Paul FOURNIE, Delphine GAUTIER SDIGHA, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Christine GUILLEMY, Béatrice JEHLE, Patrick LEFEVRE, Michèle LEMAIRE, Marie Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, Véronique NICKELS, Sophie NOEL, Frédéric PERRIN, Frédéric ROUSSEL, Catherine SFEIR, Bernard SIMON, Patrick VIARD

EXCUSES : 4

Jean-Charles BERTHIER, Didier COGNON, Cyril de ROUVRE, Catherine PAZDZIOR

ABSENT : 1

Sabah M'RIOUI

PROCURATIONS : 3

Jean-Charles BERTHIER à Béatrice JEHLE, Didier COGNON à Jacky BOICHOT, Catherine PAZDZIOR à Gérard BOCQUILLON

Le Conseil accepte, à l'unanimité, d'ajouter une délibération à l'ordre du jour.

Le procès-verbal du conseil du 24 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Paul FOURNIÉ est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité.

FINANCES

1 - Fixation du taux 2015 des trois taxes

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales.

2 - Fixation du taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux de la TEOM.

3 - Détermination de la surtaxe eau 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter la surtaxe eau en 2015.

4 - Détermination de la surtaxe assainissement 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter la surtaxe assainissement en 2015.

5 - Autorisations de programme

Il est demandé des votes séparés pour :

Le Centre International du Graphisme : Le Conseil adopte cette autorisation de programme à raison de 26 voix pour et 6 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER SDIGHA, Patrick LEFEVRE, Catherine SFEIR) ;

Le complexe cinématographique : Le Conseil adopte cette autorisation de programme à raison de 26 voix pour et 6 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER SDIGHA, Patrick LEFEVRE, Catherine SFEIR) ;

L'aménagement du quartier gare : Le Conseil adopte cette autorisation de programme à raison de 26 voix pour et 6 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER SDIGHA, Patrick LEFEVRE, Catherine SFEIR) ;

les autres autorisations de programme (acquisitions de documents pour les Silos, Etude de la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, accessibilité Hôtel de Ville, renouvellement horodateurs, mission locale, contrat de performance énergétique à la MLA, Elaboration du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics et diagnostique des établissements recevant du public, interconnexion réseau de chaleur, rénovation urbaine) sont adoptées à l'unanimité.

6 - Acompte subventions aux associations 2015

Il est demandé des votes séparés pour :

- l'OMS : Le Conseil décide, à l'unanimité (Gérard GROSLAMBERT, Isabelle FENAUX, Jessica GOULIN, Patrick LEFEVRE ne prennent pas part au vote), de verser cet acompte.
- le Festival : Le Conseil décide, à l'unanimité (Odile DECHANET, Paul FOURNIÉ, Isabelle FENAUX ne prennent pas part au vote), de verser cet acompte.
- le CVB52 Haute-Marne : Le Conseil décide, à l'unanimité (Gérard GROSLAMBERT ne prend pas part au vote), de verser cet acompte.
- la MJC : Le Conseil décide, avec 4 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER- SDIGHA, Yasmina EL FAQIR), de verser cet acompte (Patrick LEFEVRE ne prend pas part au vote).
- le CFC : Le Conseil décide à l'unanimité de verser cet acompte.

7 - Budget annexe de l'eau : affectation du résultat 2014

Le Conseil décide à l'unanimité:

- d'approuver le résultat de l'exercice 2014 qui se solde par :

- Un résultat de clôture déficitaire de 22 316.88 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 56 597.12 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire après reports de 100 041.21 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu des restes à réaliser et à recouvrer de la section d'investissement,

- de couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 86 964.16 euros prélevé sur la section de fonctionnement et de reporter le solde de 56 597.12 euros sur l'exercice 2015.

8 - Budget annexe de l'eau : budget primitif 2015

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 252 736.12 euros.

La section d'investissement s'équilibre, avec les restes à réaliser et à percevoir, à 374 065.18 euros.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver ce budget primitif 2015 en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre en respectant le vote par opération pour la section d'investissement.

9 - Budget annexe de l'assainissement : affectation du résultat 2014

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le résultat de l'exercice 2014 qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 79 207.78 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 277 202.86 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire après reports de 260 123.00 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement,

- de couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 125 288.88 euros prélevé sur la section de fonctionnement et de reporter le solde de 260 123 euros sur l'exercice 2015.

10 - Budget annexe de l'assainissement : budget primitif 2015

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 147 583.00 euros.

La section d'investissement s'équilibre à 1 167 768.16 euros avec les restes à réaliser.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver ce budget primitif 2015 en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre en respectant le vote par opération pour la section d'investissement.

11 - Budget annexe des Résidences sociales : affectation du résultat 2014

Le Conseil décide à l'unanimité:

- d'approuver le résultat de l'exercice 2014 qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 4 339.93 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 29 930.79 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire après reports de 29 930.79 euros.

Affectation du résultat :

- de reporter le résultat d'investissement de 29 930.79 euros sur l'exercice 2015.

12 - Budget annexe des Résidences sociales : budget primitif 2015

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 241 250.00 euros.

La section d'investissement est en suréquilibre de 16 330.79 euros du fait de la reprise des résultats 2014.

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'approuver ce budget primitif 2015 en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre en respectant le vote par opération pour la section d'investissement.

13 - Budget annexe du Multiplexe cinématographique : affectation du résultat 2014

Le Conseil décide **à raison de 26 voix pour, 6 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER SDIGHA, Patrick LEFEVRE, Catherine SFEIR)** :

- d'approuver le résultat de l'exercice 2014 qui se solde par :
 - Un résultat de clôture excédentaire de 566 080.05 euros,
 - Un résultat globalisé excédentaire de 294 946.70 euros,
 - Un résultat globalisé excédentaire après reports de 294 946.70 euros.

Affectation du résultat :

- de couvrir le déficit d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 100 000 euros et de reporter le solde du résultat de fonctionnement de 277 943.28 euros en 2015.

-

14 - Budget annexe du Multiplexe cinématographique : budget primitif 2015

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 783 906.88 euros.

La section d'investissement est en suréquilibre de 106 529.82 euros.

Le Conseil décide **à raison de 26 voix pour et 6 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER SDIGHA, Patrick LEFEVRE, Catherine SFEIR)** d'approuver ce budget primitif 2015 en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre en respectant le vote par opération pour la section d'investissement.
-

15 - Budget principal : affectation du résultat 2014

Le Conseil décide **à raison de 27 voix pour et 5 contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER SDIGHA, Patrick LEFEVRE)** :

- d'approuver le résultat de l'exercice 2014 qui se solde par :

- Un résultat de clôture déficitaire de 981 040.94 euros qui s'explique par la limitation du recours à l'emprunt : au budget primitif 2014 il avait été envisagé un emprunt de 3.6M€. L'emprunt effectif a été limité à 1.9M€. Ceci permet de réduire l'impact de charges financières tout en conservant un fonds de roulement suffisant,
Car en effet nous avons un résultat globalisé excédentaire de 1 970 526.46 euros et un résultat globalisé excédentaire après reports de 1 265 089.81 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu des restes à réaliser et à recouvrer de la section d'investissement,
- de sur couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 1 480 000.00 euros prélevé sur la section de fonctionnement et de reporter le solde de 1 239 239.00 euros sur l'exercice 2015.

16 - Emprunt toxique - Hausse du taux d'intérêt

Le Conseil décide à l'unanimité:

- d'autoriser le Maire à renégocier le prêt avec la Société de Financement Locale ou tout autre organisme habilité par le gouvernement,

Et en cas d'échec des négociations :

- d'autoriser le Maire à prendre toutes mesures conservatoires nécessaires pour garantir les intérêts de la commune y compris la consignation du montant des intérêts complémentaires dus à la date du 1^{er} avril 2015.

Conformément à l'article L 518-7 du code monétaire et financier, cette consignation s'opérerait auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, chargée de recevoir les consignations de toute nature, en numéraire ou en titres financiers, prévues par une disposition législative ou réglementaire ou ordonnées soit par une décision de justice soit par une décision administrative.

17 - Budget primitif 2015 : budget principal

Le budget global 2015 s'équilibre à 55 892 075.49 euros avec une section de fonctionnement à 34 039 573.00 euros et une section d'investissement de 21 852 502.49 euros.

Le Conseil décide à raison de 27 voix pour, 5 contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER SDIGHA, Patrick LEFEVRE) de voter ce budget en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement
- Le vote par chapitre en respectant le vote par opération pour la section d'investissement

18 - Garanties d'emprunt à Chaumont habitat pour un prêt de 2 443 000 euros pour la construction de 20 logements situés 121 rue Gounod

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de 2 443 000 euros souscrit par Chaumont Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du prêt n° 18644 du 30 décembre 2014 constitué de 2 lignes de prêt.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 20 logements situés 121 rue Gounod à Chaumont.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Chaumont Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Chaumont Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

19 - Garanties d'emprunt à Chaumont Habitat pour un prêt de 902 000 euros pour la réhabilitation de 48 logements situés 23, 25, 52 et 54 rue Jean Moulin à Chaumont

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de 902 000 euros souscrit par Chaumont Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du prêt n°18793 du 08 janvier 2015 constitué de 2 lignes de prêt.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 48 logements situés 23, 25, 52 et 54 rue Jean Moulin à Chaumont.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Chaumont Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Chaumont Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

20 - Demande de subvention pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires aux différentes demandes de subvention afférentes à ce dossier.

21 - Plan de financement du système de vidéo-protection sur la maison d'arrêt

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'autoriser le Maire à solliciter l'aide citée.

Financeurs	Participation	Montant
Etat	80 % (16 500 € H.T.)	15 840 €
Ville	20 % (16 500 € H.T.)	3 960 €
Total	100 % (19 800 € T.T.C.)	19 500 €

Ces crédits sont inscrits au budget 2015.

22 - Plan de financement du système de vidéo-protection sur le jardin Agathe Roullot

Le Conseil décide à raison de 27 voix pour et 5 abstentions (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER SDIGHA, Patrick LEFEVRE) d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide citée.

Financeurs	Participation	Montant
Etat	40 %	5 808 €
Ville	60 %	8 712 €
Total	100 % (14 520 € T.T.C.)	14 520 € T.T.C

La part de financement Ville est engagée sur ses fonds propres sur le budget 2014.

23 - Plan de financement du système de vidéo-protection sur la rue Clémenceau (Marché)

Le Conseil, à raison de 31 voix pour et 1 abstention (Abbès DJANTI), décide d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide citée ci-dessous.

Financeurs	Participation	Montant
Etat	40 % (13 333 € H.T.)	6 400 €
Ville	60 % (13 333 € H.T.)	9 600 € financés sur le budget 2014
Total	100 % (16 000 € T.T.C.)	16 000 €

COMMANDE PUBLIQUE

24 - Election des représentants de la Ville de Chaumont à la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes constitué entre la Ville de Chaumont et Chaumont Habitat - Retrait de la délibération du conseil municipal du 02 décembre 2014 (n°2014/159)

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, de rapporter la délibération du Conseil municipal du 02 décembre 2014 (n°2014/159) et de revenir aux nominations résultant de la délibération du 07 mai 2014 (n°2014/75) désignant respectivement Monsieur Jacky BOICHOT et Madame Céline BRASSEUR en qualité de membre titulaire et suppléant.

URBANISME

25 - Cession du site Ex Capdevielle à la SCI Horizon (Univers NOZ) - Renonciation de la Ville de Chaumont aux conditions suspensives du protocole transactionnel signé avec la société Capdevielle le 25 janvier 2008 et constatation du caractère définitif de la résiliation du contrat de crédit-bail

Le Conseil décide **à l'unanimité** :

- de renoncer aux conditions suspensives dont il est fait mention à l'article 4.3 du protocole transactionnel du 25 janvier 2008 renvoyant au protocole de conciliation du 21 décembre 2007 et de constater le caractère définitif de la résiliation du contrat de crédit-bail ;
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier, en précisant que le liquidateur de la société Capdevielle a été sollicité le 16 janvier 2015 afin de constater la résiliation du contrat de crédit-bail indépendamment de la réalisation des conditions suspensives.

26 - Renouvellement d'adhésion à la certification PEFC

Le Conseil décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion au Programme de reconnaissance des certifications forestières (P.E.F.C.) sans limitation de durée,
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure ladite opération.

27 - Concession du droit de chasse en forêt communale, modalités de renouvellement des baux

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'approuver le mode d'attribution de la concession du droit de chasse en forêt communale, à savoir, par adjudication pour les bois et forêts de Chaumont et de Brottes, ou relevant de sa domanialité.

28 - Dépôt de demandes d'autorisations de travaux - Gestion et entretien du patrimoine immobilier communal

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes d'utilisation du sol afférentes à la réalisation des travaux susmentionnés, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

29 - Cession d'un ensemble immobilier communal, rue Emile Jolibois

Le Conseil décide à l'unanimité:

- * de céder à Monsieur LEUCART l'emprise supportant quatre boxes de garage, d'une surface d'environ 200 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section AM n°583, au prix principal hors frais de 20 000,00 €,
- * de céder à Monsieur GILLET l'ensemble immobilier restant, au prix principal hors frais de 110 000,00 €,
- * de dire que les surfaces à céder seront déterminées par l'établissement d'un document d'arpentage, aux frais des acquéreurs,
- * de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure ladite opération.

INGENIERIE

30 - Rapports du délégataire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2013

Le Conseil prend acte des rapports du délégataire.

31 - Rapport sur le prix et la qualité des services délégués de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2013

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport.

32 - Rapport de la Société Chaumont Images et Lumières, délégataire du contrat de partenariat public-privé portant sur le financement, la conception, la reconstruction, la maintenance et l'exploitation des installations de signalisation lumineuse tricolore, d'éclairage public, des éclairages de stades, des illuminations festives et de la mise en valeur du patrimoine pour l'exercice 2013

Le Conseil prend acte du rapport.

33 - Compte rendu d'activité de la Concession de distribution publique de gaz naturel (GRDF) pour l'exercice 2013

Le Conseil prend acte du compte rendu d'activité.

34 - Rapport du délégataire du service public de production et distribution de chaleur sur les quartiers Sud de Chaumont (Chaumont Energies Environnement - CEE, filiale de COFELY) pour l'exercice 2013

Le Conseil prend acte du rapport du délégataire.

35 - Rapport du délégataire de service public de chauffage urbain de la ZUP de la Rochotte (DALKIA) pour l'exercice 2013

Le Conseil prend acte du rapport du délégataire.

DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC

→ CULTURE

36 - Multiplexe - Délégation de service public - Rapport d'activité 2013 de la SARL « Les écrans de Chaumont », délégataire

Le Conseil prend acte du rapport d'activité.

37 - Centre International du Graphisme - Autorisation du maire à signer la convention constitutive

Le Conseil décide à l'unanimité:

- d'approuver la convention constitutive du groupement d'intérêt public culturel,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tous les actes nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du groupement.

38 - Avenant n°3 à la convention de partenariat entre l'association du Festival International de l'Affiche et du graphisme de Chaumont et la Ville de Chaumont

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant financier n°3.

→ EDUCATION

39 - Rapport d'activité de la restauration scolaire et périscolaire - Scolarest année 2013

Le Conseil prend acte du rapport d'activité.

40 - Nouvelles Activités Pédagogiques - Reversement du fonds d'amorçage par la Ville de Chaumont à l'Agglomération de Chaumont

Le Conseil décide à l'unanimité:

- de conclure une convention entre la Ville de Chaumont et l'Agglomération de Chaumont pour les aides du fonds d'amorçage ;
- d'autoriser Le Premier Adjoint à signer ladite convention.

→ SPORT

41 - Acomptes de subvention aux associations CFC et OMS

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire de verser au Chaumont Football Club un acompte de 31.800 € qui représente 60% de la somme globale versée en 2014 (53.000€) et de verser un acompte de 12.900 € à l'Office Municipal des sports qui représente 60% de la somme globale versée en 2014 (21.500 €).
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Chaumont Football Club.

42 - Acompte de subvention au Chaumont Volley ball 52 Haute-Marne

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire de verser un second acompte de 76.000 € qui représente 60% de la somme globale de 260.000 € (somme versée en 2014), déduction faite de l'acompte déjà versé de 80.000 €.

ADMINISTRATION GENERALE

43 - Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Chaumont - Désignation des représentants au Conseil d'administration

Messieurs Gérard GROSLAMBERT, Didier COGNON, Frédéric PERRIN et Madame Yasmina EL FAQIR sont élus, à l'unanimité, pour siéger au Conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales.

44 - Protocole de partenariat entre la Ville de Chaumont et l'Ecole de gendarmerie de Chaumont

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Madame le Maire à signer le protocole de partenariat entre la Ville de Chaumont et l'Ecole de gendarmerie.

45 - Compte rendu des actes passés par Madame le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 6 avril 2014 et prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHAUMONT, le 18 février 2015

Le Maire,

Christine GUILLEMY